

# BULLETIN DE VOTE

## Élections européennes

**Pour les élections européennes du 9 juin 2024, le PCF engage la constitution d'une liste de large rassemblement, ouverte à l'ensemble des forces progressistes et des représentant-es du mouvement social qui partagent notre orientation, avec Léon Deffontaines comme tête de liste.**

**Pour**

**Contre**

**Abstention**

## *Comment voter ?*

**Le vote du 9 au 12 novembre pour le choix de notre tête de liste aux élections européennes est organisé sous la responsabilité des sections et de ta fédération. Tu peux :**

- **Voter à la fédération ou à ta section** : renseigne-toi auprès de celles-ci pour connaître les heures d'ouverture pour le vote.
- **Voter par correspondance** : il est aussi possible de voter par correspondance. Pour ce faire, il faut :

1. Détacher le bulletin de vote et cocher une case. (Si plusieurs cases sont cochées, le bulletin est considéré comme nul).
2. Glisser le bulletin dans une première enveloppe sans rien inscrire sur celle-ci.
3. Glisser cette première enveloppe dans une seconde enveloppe.
4. Si tu n'es pas à jour de tes cotisations de 2023 (article 4.1 des statuts), n'oublie pas de glisser aussi ton chèque à l'ordre de l'ADF-PCF dans cette seconde enveloppe.
5. Pour valider ton vote, il faut inscrire au dos de la seconde enveloppe : nom, prénom, le nom de la section et la signer.
6. Adresser l'enveloppe à la section ou la fédération en fonction des indications communiquées par celles-ci sur l'organisation du vote.